

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2025-003/PR/MAMBW portant approbation du Budget Prévisionnel 2025 du Diwan de la Zakat.

n° 2025-003/PR/MAMBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

3 février 2025

Numéro JO

n° 01 du 15/01/2025

Date du numéro

15 janvier 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics : **VU** La Loi n°95/AN/20/8ème L du 16 novembre 2020 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2015-204/PR/MAMCBW du 01 juillet 2015 portant organisation et fonctionnement du Diwan de la Zakat

VU Le Décret n°2015-227/PRE/MAMCBW portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration du Diwan de la Zakat

VU Le Décret n°2017-183/PR/MTRA portant nomination du Directeur Général du Diwan de la Zakat

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VU Le Procès-verbal du Conseil d'Administration du Diwan de la Zakat du 26 novembre 2024

VU La Délibération du 26 novembre 2024

SUR Proposition du Ministre des Affaires Musulmanes et des Biens Waqfs. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Décembre 2024.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé le budget prévisionnel du Diwan de la Zakat pour l'exercice 2025, qui s'établit comme suit

– En Recettes :.....450 367 496 FDJ – En Dépenses
:.....450 367 496 FDJ – Budget de fonctionnement :.....89 583 949
FDJ

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République de Djibouti et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 05 Janvier 2025

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH